|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Addendum 6 auDocument 45-F** |
|  | **26 septembre 2016** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Propositions européennes communes |
| réorganisation des travaux des commissions d'études de l'UIT-T |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | L'Europe propose d'apporter un certain nombre de modifications à la structure et aux responsabilités des commissions d'études de l'UIT-T afin d'appliquer une approche plus cohérente aux travaux de normalisation. En outre, des modifications sont proposées pour la Partie 2 de l'Annexe A de la Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2012) concernant la liste des commissions d'études directrices. |

Introduction

La Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2012) contient la structure et les responsabilités des commissions techniques de l'UIT-T. Les principes à prendre en considération dans le cadre de l'examen de la réorganisation des commissions techniques de l'UIT-T ont fait l'objet de nombreuses discussions. Ces principes visent à garantir l'efficacité et l'efficience de l'UIT-T et à éviter le chevauchement des activités du Secteur.

Proposition

On trouvera ci-après le tableau contenant la proposition soumise par l'Europe concernant la réorganisation des commissions d'études ainsi que les propositions de modification à apporter à la liste des commissions d'études directrices figurant dans la Partie 2 de l'Annexe A de la Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2012). Ces propositions reposent sur les résultats des travaux du GCNT. L'objectif principal est d'adopter une approche plus cohérente pour les travaux de normalisation menés au sein de l'UIT-T et de mieux cibler les travaux de chaque commission d'études, principalement moyennant la suppression de certaines des commissions et la réattribution de certaines Questions à d'autres commissions.

 EUR/45A6/1

Propositions européennes concernant la réorganisation des commissions d'études de l'UIT-T

| CE de l'UIT-T actuelle | Action proposée | Description | Motifs | Nouvelle structure de la CE (principaux domaines) |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| GCNT | NOC |  |  | GCNT dans sa forme actuelle |
| Revcom | SUP |  | Le GCNT a proposé de supprimer la Résolution 82 |  |
| CE 2 | MOD | • Maintien des Q1, 2 et 3/2 (numérotage, nommage, adressage, routage et fourniture des services)• Transfert de la Q4 (facteurs humains) à la CE 16 • Transfert des responsabilités du GT 2/2 (gestion des télécommunications et exploitation des réseaux et des services au titre des Q5, Q6 et Q7) à la CE 13 | • Efficacité accrue• Commission d'études directrice reserrée, avec des responsabilités ciblées pour appuyer d'autres activités | CE 2 chargée du numérotage, du nommage, de l'adressage, de l'identification, du routage et de la fourniture des services |
| CE 3 | NOC |  |  | CE 3 chargée des principes de tarification et de comptabilité applicables aux télécommunications internationales ainsi que des questions connexes de politique générale et d'économie |
| CE 5 | NOC |  |  | CE 5 chargée des travaux sur l'environnement et les changements climatiques |
| CE 9 | SUP | • Transfert des Q2/9 (qualité de service de bout en bout) et 12/9 (qualité audiovisuelle) à la CE 12• Transfert des autres Questions à la CE 15 | • Mettre à profit les synergies naturelles entre les responsabilités de la CE 9 et celles de la CE 15• La CE 12 est chargée des travaux sur la qualité de service | Suppression de la CE 9 |
| CE 11 | SUP | • Transfert des Q10, 11 et 15/11 (tests) à la CE 12• Transfert de la Q12/11 (tests IoT) à la CE 20• Transfert des autres Questions (exigences et protocole de signalisation pour les réseaux émergents, réseaux pilotés par logiciel (SDN) et commande des ressources, rattachement et réseaux de services) à la CE 13 | • Certaines Questions confiées à la CE 13 et à la CE 11 ont déjà été transférées à la CE 20 pendant la présente période d'études  | Suppression de la CE 11 |
| CE 12 | MOD | • Ajout des Q10, 11 et 15/11 (tests)• Ajout des Q2/9 (qualité de service de bout en bout) et Q12/9 (qualité audiovisuelle) | • Responsabilités et activités analogues | CE 12 chargée de la qualité de fonctionnement, de la qualité de service et de la qualité d'expérience |
| CE 13 | MOD | • Ajout des Questions confiées auparavant à la CE 11 (exigences et protocole de signalisation pour les réseaux émergents, réseaux pilotés par logiciel (SDN) et commande des ressources, rattachement et réseaux de services) à l'exception des Q10, 11, 12 et 15/11• Ajout des responsabilités du GT 2/2 (gestion des télécommunications et exploitation des réseaux et des services) | • Les travaux menés par la CE 11 sur les protocoles et ceux menés par la CE 13 sur les réseaux futurs sont logiquement regroupés et confiés à une seule commission d'études • Les travaux de la CE 13 portent également sur les mégadonnées | CE 13 chargée des réseaux futurs |
| CE 15  | MOD | Fusion avec une partie de la CE 9 (transport du signal vidéo, terminaux et applications câblés) | • Mettre à profit les synergies naturelles entre les responsabilités de la CE 9 et celles de la CE 15 | CE 15 chargée des aspects transport pour tous les réseaux et toutes les technologies optiques |
| CE 16  | MOD | Ajout de la Q4/2 (facteurs humains) | • Chevauchement et travaux analogues | CE 16 chargée des travaux sur le multimédia et les facteurs humains |
| CE 17 | NOC |  |  | CE 17 chargée des travaux sur la sécurité |
| CE 20 | MOD | Ajout de la Q12/11 (tests IoT) | • Domaines de responsabilités analogues et chevauchement des questions traitées | CE 20 chargée des travaux sur l'Internet des objets et les villes intelligentes |

MOD EUR/45A6/2

RÉSOLUTION 2 (RÉV. HAMMAMET, 2016)

Domaine de compétence et mandat des commissions d'études
du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

(Helsinki, 1993; Genève, 1996; Montréal, 2000; Florianópolis, 2004;
Johannesburg, 2008; 2009[[1]](#footnote-1); Dubaï, 2012; 2015[[2]](#footnote-2); 2016[[3]](#footnote-3); Hammamet, 2016)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Hammamet, 2016),

…

PARTIE 2 – COMMISSIONS D'ÉTUDES DIRECTRICES DE l'UIT-T
SELON LES DOMAINES D'ÉTUDE

CE 2 Commission d'études directrice pour la définition des services
Commission d'études directrice pour le numérotage, le nommage, l'adressage et l'identification
Commission d'études directrice pour le routage
Commission d'études directrice pour les télécommunications utilisées pour les secours en cas de catastrophe/l'alerte avancée, la résilience et le rétablissement des réseaux

CE 5 Commission d'études directrice pour la compatibilité électromagnétique et les effets électromagnétiques
Commission d'études directrice pour les TIC en rapport avec l'environnement, les changements climatiques, l'efficacité énergétique et l'énergie propre
Commission d'études directrice pour l'économie circulaire y compris les déchets d'équipements électriques et électroniques

CE 12 Commission d'études directrice pour la qualité de service et la qualité d'expérience
Commission d'études directrice pour la distraction au volant et les aspects vocaux des communications au volant
Commissions d'études directrice pour l'évaluation de la qualité des communications et applications vidéo

CE 13 Commission d'études directrice pour les réseaux futurs comme les réseaux IMT-2020 (parties non radioélectriques)
Commission d'études directrice pour la gestion de la mobilité et les réseaux de prochaine génération (NGN)
Commission d'études directrice pour l'informatique en nuage
Commission d'études directrice pour les mégadonnées
Commission d'études directrice pour la signalisation et les protocoles
Commission d'études directrice pour les spécifications de test ainsi que pour les tests de conformité et d'interopérabilité

CE 15 Commission d'études directrice pour le transport dans le réseau d'accès
Commission d'études directrice pour les technologies optiques

Commission d'études directrice pour les réseaux électriques intelligents
Commission d'études directrice pour les réseaux de télévision et câblés intégrés à large bande

CE 16 Commission d'études directrice pour le codage, les systèmes et les applications multimédias
Commission d'études directrice pour les applications multimédias ubiquitaires
Commission d'études directrice pour l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées
Commission d'études directrice pour les communications pour les systèmes de transport intelligents (ITS)
Commission d'études directrice pour la télévision utilisant le protocole Internet (TVIP) et l'affichage numérique

CE 17 Commission d'études directrice pour la sécurité
Commission d'études directrice pour la gestion d'identité (IdM)
Commission d'études directrice pour les langages et les techniques de description

CE 20 Commission d'études directrice pour l'Internet des objets et ses applications
Commission d'études directrice pour les villes et les communautés intelligentes (SC&C)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Modifications du mandat de la Commission d'études 5 de l'UIT approuvées par le GCNT le 30 avril 2009. [↑](#footnote-ref-1)
2. Création de la Commission d'études 20 de l'UIT-T par le GCNT le 5 juin 2015. [↑](#footnote-ref-2)
3. Modifications des fonctions de commission d'études directrice de la Commission d'études 20 de l'UIT-T approuvées par le GCNT le 5 février 2016. [↑](#footnote-ref-3)